

DÉPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, trente du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRESENTS : MM REYNAUD Jean-Michel, PERNET Florian, WAX Nicolas, GORRE Alfred, DUSSUD Alain, SALLIERE Robert.

EXCUSES : MM. CHAPPEL Michel (pouvoir à M. SALLIERE Robert), M. OLIVIERI Jérôme.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PERNET Florian.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à dix-huit heures trente.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants pour les élections sénatoriales
2. Prêt Crédit Mutuel
3. Questions diverses

1 – DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

M. le Maire expose qu'en vue des prochaines élections sénatoriales il convient de procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de ses suppléants.

Pour la commune d'Albiez-le-Jeune il faut élire un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

Le bureau électoral est mis en place : M. Jean-Michel Reynaud président, M. Florian Pernet secrétaire, MM. Alfred Gorré, Robert Sallière, Alain Dussud et Nicolas Wax assesseurs.

Élection du Titulaire : M. Jean-Michel Reynaud est candidat.

Le bureau procède au vote du titulaire.

Résultats du vote : votants : 7 (dont une procuration), suffrages exprimés : 7, Monsieur Reynaud recueille 7 voix.

Il déclare accepter le mandat.

M. Jean-Michel Reynaud est élu délégué titulaire.

Le bureau procède au vote des suppléants. MM. Alfred Gorre, Alain Dussud, Florian Pernet sont candidats.

Résultats du vote : votants : 7 (dont une procuration), suffrages exprimés : 7, MM. Alfred Gorré, Alain Dussud, Florian Pernet recueillent chacun 7 voix.

Il déclarent accepter le mandat.

Ayant obtenu le même nombre de voix à l'issue du même tour de scrutin, ils sont classés par rang d'âge.

M. Alfred Gorre est élu 1^{er} suppléant, M. Alain Dussud 2^e suppléant, M. Florian Pernet 3^e suppléant.

2 – PRETS CREDIT MUTUEL

M. le Maire informe les conseillers que la Crédit Mutuel n'ayant pas encore répondu à notre demande, ce point est reporté à une prochaine réunion du conseil municipal.

3 – QUESTIONS DIVERSES

- ONF - Propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Évariste NICOLÉTIS de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoier en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2018

Forêt de : ALBIEZ-LE-JEUNE

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à désigner (ha)	Année prévue aménagement (2)	Proposition ONF (3)	Mode de commercialisation			Commentaires
						Vente publique	Gré à gré contrat bois façonné à la mesure	Autre vente de gré à gré	
13	IRR	132	3,6	2017	2019	X			Dossier application RF en cours

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) 1 = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

- Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2017 ; dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

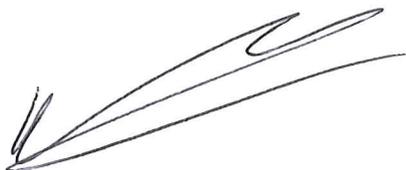
Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur Alain Dussud ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n° 13.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

La séance est levée à 17 h 30.

Le Secrétaire de séance
M. Florian PERNET



Le Maire,
Jean-Michel REYNAUD

